



Liquidation ou cessation micro entreprise

Par **cissa03**, le **19/01/2010** à **12:34**

Bonjour,rnrnJe suis en micro depuis 3 ans, je travaille toute seule. Le régime fiscal étant mal choisi (plus de 50% de charges lié à mon activité), j'ai cumulé de dettes importantes envers le organismes fiscaux.rnJ'ai également un bail commercial que je ne peux plus assumer.La propriétaire ne veut pas me laisser partir après un an. Mon chiffre d'affaire a beaucoup diminuée.rnLa solution est de travailler en auto-entrepreneur à la maison pour diminuer le charges lies à la location. Avec les clientes qui me restent je pourrai assumer le cout du matériel de base nécessaire à mon travail, les charges sociales et la location privé.rnLes questions sont:rnrn1. Je dois cesser l'ancienne structure pour voir plus claire et après, essayer de négocier avec les organismes concernée un échelonnement sur longue durée?rn2. Dois-je envisager la liquidation judiciaire?rnJe dois repartir de zéro autant que auto-entrepreneur.rnAvec une liquidation judiciaire je serai à zéro mais je n'aurai plus le droit d'exercer.rnJe vous pris de me dire quelle de deux situations peux s'appliquer dans mon cas.rnrnMerci de votre aide

Par **trichat**, le **22/06/2013** à **09:24**

Bonjour,rnrnQuelle activité exercez-vous? Commerciale, artisanale? A titre individuel?rnInscription au RCS, RM?rnLa situation que vous décrivez est une situation de cessation de paiements. Et vous devez déclarer cette situation au greffe du tribunal de commerce dans les meilleurs délais. Si le tribunal prononce la liquidation judiciaire et si vous êtes exploitant individuel, les dettes à payer resteront à votre charge.rnrnEn alternative,si vos seules dettes sont des dettes fiscales, vous pouvez négocier un paiement échelonné, mais en contrepartie vous devrez fournir des garanties financières sérieuses. Cela vous évite le"dépôt de bilan" et ses conséquences.rnVous pourriez alors continuer votre activité sous le statut d'auto-

entrepreneur en optant pour le régime micro-social et le versement
libératoire.rnrnCordialement.